



TOIT ET JOIE

groupe
POSTE HABITAT

ileane

TRAIT D'UNION

La lettre des locataires

Lettre des locataires de Toit et Joie - SA HLM au capital de 40 000 € - 82, rue Blomet / 75731 Paris Cedex 15 - Tél.: 01 40 43 59 00 / Fax : 01 40 43 59 96 - esh@toitetjoie.com - www.toitetjoie.com
 Directeur de la publication : Michèle Altar - Responsable de rédaction : Sullivan Vandromme - Réalisation : LeGrand8 - Illustration : Kinkin - Crédit photos : Toit et Joie - Antonin Compain - Impression : Accenttonic, 12 500 ex. - ISSN : 1967-5909

34 nouveaux logements
à Noisy-le-Grand

Versement de l'APL

Votre personnel de
proximité en séminaireÉlectricité : « je fais baisser
ma consommation »

Express

patrimoine

34 nouveaux logements à Noisy-le-Grand

La seconde tranche du nouvel ensemble immobilier Toit et Joie à Noisy-le-Grand est maintenant achevée. Près de 30 familles de locataires ont pu emménager dans leur nouveau logement au cours de la 1^{ère} quinzaine de février.

Il a fallu 19 mois à Toit et Joie pour construire cette résidence de qualité. L'immeuble de 4 étages a été conçu de manière performante, particulièrement en ce qui concerne l'isolation thermique et acoustique. Il bénéficie à ce titre du label Qualitel Haute Performance Énergétique.

Cette nouvelle résidence de 34 logements - du studio au type 5 - se situe le long de la voie Arthur Rimbaud, en bordure d'un espace boisé classé

qui sera aménagé ultérieurement en espace vert public. L'architecture de caractère classique a été choisie pour requalifier l'environnement existant.

Le rez-de-chaussée est occupé par des logements ouvrant sur des terrasses privatives. Les autres logements sont pour la plupart agrémentés de balcons. Les parties communes ont bénéficié d'une attention toute particulière pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite : visiophone, ascenseurs à tous les étages et au sous-sol, éclairage renforcé,...

Nous souhaitons la bienvenue aux familles que nous sommes heureux de compter parmi nos nouveaux locataires !



Type 1	1 appartement
Type 2	13 appartements
Type 3	11 appartements
Type 4	5 appartements
Type 4 en duplex	3 appartements
Type 5 en duplex	1 appartement

actu

Versement de l'APL

Apportez à votre Caisse d'Allocations Familiales (CAF) les renseignements nécessaires au calcul de vos droits en 2010.

L'Aide Personnalisée au Logement (APL) et l'Allocation Logement (AL) sont des aides à la personne destinées à réduire votre dépense de loyer. Le calcul de ces aides prend en compte notamment : la composition familiale, les revenus, le montant du loyer, la zone géographique du logement.

Depuis janvier 2009, son montant est calculé tous les ans par la CAF à partir des informations qu'elle reçoit des

services fiscaux. Votre CAF récupère chaque année le montant de vos revenus.

Si pour une raison quelconque elle n'a pas pu obtenir ces informations, elle vous demande de faire une déclaration de ressources. Votre CAF peut aussi vous faire parvenir une demande d'informations complémentaires. Dans les deux cas, répondez-lui au plus vite pour lui permettre de calculer vos nouveaux droits. Attention ! Sans réponse de votre part, vos droits seront suspendus.

En cas de modification de votre situation familiale - une naissance, par exemple - ou de la baisse de vos ressources, il ne faut pas hésiter à solliciter les services de la CAF de votre département.

Par ailleurs, nous vous rappelons que le montant de l'APL à laquelle vous avez droit est soustrait directement de votre quittance de loyer.



actu

Votre personnel de proximité en séminaire

Les 180 gardiens et employés d'immeuble de Toit et Joie ont participé du 2 au 12 février au séminaire annuel du personnel de proximité.

5 groupes d'une trentaine de collaborateurs ont été réunis pendant une journée au siège de Toit et Joie, à Paris.

Comme chaque année, le séminaire a été l'occasion pour les équipes de terrain et du siège d'échanger sur l'actualité de Toit et Joie et les orientations de son activité pour 2010.

L'après-midi a été consacré à des ateliers où étaient reconstituées des situations réelles. Les thèmes abordés, cette année, étaient l'état-des-lieux et la propreté des parties communes. Les solutions proposées lors des exercices ont ensuite été discutées, chacun témoignant de son expérience et partageant ses pratiques professionnelles.

Une fois encore, ce séminaire animé et participatif, a témoigné de la richesse et de l'implication forte des salariés de Toit et Joie au service des locataires.

pensez-y

Électricité : « je fais baisser ma consommation »

Votre consommation électrique représente un poste important dans vos charges. Relevant quelques fois du bon sens, voici quelques astuces qui vous aideront à faire baisser votre consommation.

LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTROMÉNAGERS

Vos appareils électroménagers représentent près de la moitié de l'énergie électrique domestique consommée. Or il peut être simple de réduire cette consommation.

- Choisissez les appareils de faible consommation (catégories A ou B). Les étiquettes énergie classent les appareils électriques en fonction de leur consommation d'énergie.
- Éteignez les équipements électriques (télévision, chaîne-hifi, ordinateur,...) lorsque vous quittez une pièce.
- Faites attention à la veille de vos appareils. Tout confondu, cela peut représenter jusqu'à 10% de la consommation d'électricité. Autant les éteindre.



L'ÉCLAIRAGE

L'éclairage représente en moyenne 15 % d'une facture d'électricité. Pour la diminuer :

- évitez les halogènes et optez pour les lampes à basse consommation. Elles durent 12 à 15 fois plus longtemps et consomment 5 fois moins d'électricité que les lampes incandescentes,
- profitez au maximum de la lumière du jour,
- n'oubliez pas d'éteindre la lumière en sortant d'une pièce,
- adaptez la puissance de vos lampes à vos besoins.



Imprimé sur du papier 100% recyclé

express - les brèves - express - les brèves - express - les brèves - expr

“ **NOTRE NOUVELLE RÉSIDENCE DU 2 RUE DE L'ÉGLANTIER À GONESSE** a été inaugurée le mercredi 13 janvier 2010. L'inauguration a eu lieu en présence de Monsieur Blazy, Maire de Gonesse, de Michèle Attar, Directeur général de Toit et Joie, de l'architecte, Monsieur Olivier Paré, et de l'entreprise SAGA. Il s'agit d'une opération d'acquisition-amélioration de 6 logements, 3 type 3 et 3 type 4 à proximité d'autres résidences de Toit et Joie.

“ **SI VOUS N'AVEZ TOUJOURS PAS RÉPONDU À L'ENQUÊTE DE RESSOURCES**, faites-le sans plus tarder ! Nous rappelons aux retardataires concernés (locataires ne percevant pas l'APL/AL et ne résidant pas en ZUS) qu'un SLS maximum leur est appliqué chaque mois, et ce, jusqu'à la réception de l'enquête complétée. En cas de difficultés ou de perte du document, adressez-vous à votre gardien(ne).